



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC
SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2022**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Preissac :

CONSIDÉRANT qu'à la date de publication du présent avis les mesures en vigueur permettent la présence du public lors des séances du conseil si les mesures sanitaires (2 mètres) sont respectées;

PRENEZ AVIS QUE :

- la séance régulière de l'assemblée de la Municipalité de Preissac qui aura lieu le **12 avril 2022 à 20h00 à la salle du sous-sol de l'église au 27, rue des Rapides, sera tenue en présence du public.** Veuillez noter que les mesures sanitaires pour limiter la propagation de la COVID-19 (lavage des mains, port du masque, distanciation) demeurent en vigueur.
- les prochaines séances publiques du conseil de l'année 2022 se tiendront à la salle du sous-sol de l'église située au 27, rue des Rapides, Preissac.

Période de questions du public par courriel ou par la poste.

Les citoyens pourront transmettre leurs questions, par écrit, portant sur l'ordre du jour de la séance ou pour tout dossier sous la responsabilité de la Municipalité, par courriel, à l'adresse direction@preissac.com ou par la poste, à Municipalité de Preissac, Direction générale, 6, rue des Rapides, Preissac (Québec) J0Y 2E0.

L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (voir dans *Ordres du jour* ici : <https://preissac.com/proces-verbaux>) le vendredi précédent la réunion et les citoyens auront jusqu'à 16h la veille de la séance pour transmettre leurs questions. Les questions écrites seront adressées aux élus à la période de questions. Les citoyens recevront la réponse à leur question par écrit.

Donné à Preissac ce 6^e jour d'avril 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 6^e jour d'avril 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier
